



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 14 septembre 2020, à 19 h 45, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

UN AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ NOTIFIÉ TEL QUE REQUIS PAR LE PRÉSENT CODE, AUX MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

Sont présents :

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher - siège n° 1
M. Douglas Beard - siège n° 2
M. Simon Lauzière - siège n° 3
M. Christian Girardin - siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand - siège n° 5
M. Jean-François De Plaen - siège n° 6

Est également présente :

Mme Hélène Ménard, inspectrice, agissant à titre de secrétaire Adhoc de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 55

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été notifié, tel que requis par le présent code, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

643-09-2020 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND

Appuyé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Aucun autre sujet n'est permis.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

644-09-2020 4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, RUE ARMAND

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro DM-2020-03 concernant le lot 5 740 325 (lot vacant) de la Zone R-2;

ATTENDU la non-conformité à la réglementation en vertu de l'article 54 du règlement de zonage 547 – normes d'implantation de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, des bâtiments principaux, le nombre d'étages pour cette zone doit être entre 2 et 3 étages;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la zone concernée ne veulent pas s'interposer dans la décision du Conseil et n'ont pas souhaité se prononcer sur la demande;

CONSIDÉRANT QUE Comité consultatif en urbanisme (CCU) n'est pas favorable à cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par madame SUZANNE DANDURAND
Appuyé par monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN
S'abstient monsieur CHRISTIAN GIRARDIN
Avis de dissidence par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Et résolu à majorité des conseillers présents,

QUE le Conseil refuse la dérogation mineure et respecte l'article 54 du règlement de zonage 547 – normes d'implantation de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée

645-09-2020 5. 01 - CPTAQ – RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION (N° 366228) POUR LA POURSUITE ET LA FERMETURE DE L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE (LOTS : 5 739 051 ET 5 739 060) ET UTILISATION DU CHEMIN D'ACCÈS MUNICIPAL (LOT : 5 741 121)

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey concernant la poursuite de l'exploitation et la fermeture d'une sablière exploitée par l'entreprise J.L. Michon Inc.

ATTENDU QU'UNE partie des chemins d'accès séparant la zone visée appartient à la Municipalité (lot : 5 741 121);

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Appuyée par monsieur CHRISTIAN GIRARDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande de l'entreprise J.L. Michon Inc. auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ);

QUE la Municipalité autorise l'utilisation du chemin d'accès de propriété municipale séparant le site en deux (lot : 5 741 121);

QUE la Municipalité autorise l'utilisation du chemin d'accès, sans responsabilité de sa part, sans permettre de modification de son tracé et sans exploitation des matériaux sous la route et ni de ses accotements;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale à signer tout document donnant effet à cette résolution;

Adoptée

646-09-2020 6. 02 – CPTAQ – DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION POUR L’EXPLOITATION D’UNE SABLIERE – 9176-1189 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE l’entreprise 9176-1189 Québec Inc. exploite une sablière sur le lot 5 739 053;

ATTENDU QUE l’entreprise souhaite ajouter une nouvelle exploitation au lot 5 739 063;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage 547-2013;

CONSIDÉRANT QU’aucun site hors de la zone agricole ne permet ce type d’exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la superficie fait suite à une étude prenant en considération la qualité du sable à extraire, la présence du milieu humide, du boisé protégé, l’impact sur la sécurité routière, la structure du chemin et autres;

CONSIDÉRANT QUE le projet, après connaissance des articles 12 et 62 de la LPTAAQ (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec), n’est pas de nature à nuire à l’exploitation de l’agriculture et forestière dans le secteur autre que le déboisement du site lui-même;

CONSIDÉRANT QUE des mesures de protection des bandes de protection des milieux humides, cours d’eau, boisés aux limites de la propriété et des parcelles classées érablières devront être respectés;

Il est proposé par monsieur SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par monsieur ÉRIC PROVENCHER

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande de 9176-1189 Québec Inc., auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), en enlevant les peuplements n° 2 et 6 (érablières), telle que présentée le 29 novembre 2019, par l’équipe d’ingénieur et technicien du Syndicat des producteurs de bois du Centre du Québec;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale à signer tout document donnant effet à cette résolution;

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

647-09-2020 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur DOUGLAS BEARD
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20 h 26.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Hélène Ménard,
Secrétaire Adhoc

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 5 octobre 2020

